



**47^{ème} Tour Auto OPEL
Rallye de la Réunion
Région Réunion**

Informations Règlementaires

ASSISTANCE

Article 4.3P. Assistance

Conforme au Règlement Standard FFSA

L'assistance sera autorisée sur les Parcs situés aux endroits suivants et aux Véhicules porteurs d'une Plaque « ASSISTANCE » délivrée par l'Organisation. Cette plaque **devra être apposée** sur le haut du pare-brise **côté passager**. Ces Véhicules seront autorisés à accéder aux Parcs d'Assistance selon le planning suivant :

- 1^{ère} Etape : a/b **Saint Paul** – Parking Stade Paul Julius BENARD
Le Vendredi 29 Juillet 2016 **à partir de 17h jusqu'à 18h30**
- 2^{ème} Etape : c/d/e **Plaine des Palmistes** – Parking « Aire Foraine et Stade de Foot »
Le Samedi 30 Juillet 2016 **à partir de 11h30 jusqu'à 13h**
- 3^{ème} Etape : f/g **Saint Leu** – Parking « Espace La Ravine »
Le Dimanche 31 Juillet 2016 **à partir de 7h jusqu'à 8h**

Toute autre véhicule privé et non titulaire de Plaque d'Assistance est strictement interdit à l'accès

RECONNAISSANCES

Article 6.2P. et 6.2.6P Reconnaissance

Conforme au Règlement Standard FFSA

Les Reconnaissances auront lieu selon le Planning Suivant

- **Samedi 23 Juillet 2016 de 14h à 20h et Mardi 26 Juillet de 14h à 22h**
ES3 : Les Radiers
ES4 – 6 et 8 : Les Arums
ES5 – 7 et 9 : Frémicourt
ES 10 : Notre Dame de la Paix (**Jusqu'à 18h – Maximum**)



**47^{ème} Tour Auto OPEL
Rallye de la Réunion
Région Réunion**

- Dimanche 24 Juillet 2016 de 14h à 20h et Mercredi 27 Juillet de 14h à 22h

ES1 : Bellemène
ES 2 : Vue Belle
ES 11 et 14 : Montée Panon
ES 12 et 15 : Les Trois Bassins
ES 13 et 16 : Camélias

6.2.8P. Séance de Mise au Point

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le **mercredi 27 Juillet 2016 de 10h à 18h**. Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture. Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Eventuellement après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essai, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien nominativement désigné.

Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des Routes Nationales, Départementales ou Communales du Département, même avec l'accord d'une collectivité ou municipalité, à compter de la parution du présent règlement (1^{er} Juillet 2016).

ATTENTION

Parc National de la REUNION

Communiqué aux participants et au public : Le parcours du 47^{ème} Tour Auto OPEL – Rallye de la Réunion – Région Réunion traverse, le cœur du Parc National faisant partie du Bien inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO. De ce fait, les prescriptions réglementaires du Parc National figurant dans l'arrêté DIR/SAADD/2009-01 devront être respectées.

Vous retrouverez le contenu de cet arrêté sur www.reunion-parcnational.fr

Tous manquements à ses règles entraîneront des pénalités prévues et conformes au Règlement Standard FFSA.